

E-SANTÉ



« Oh là, mais c'est très compliqué !.. »

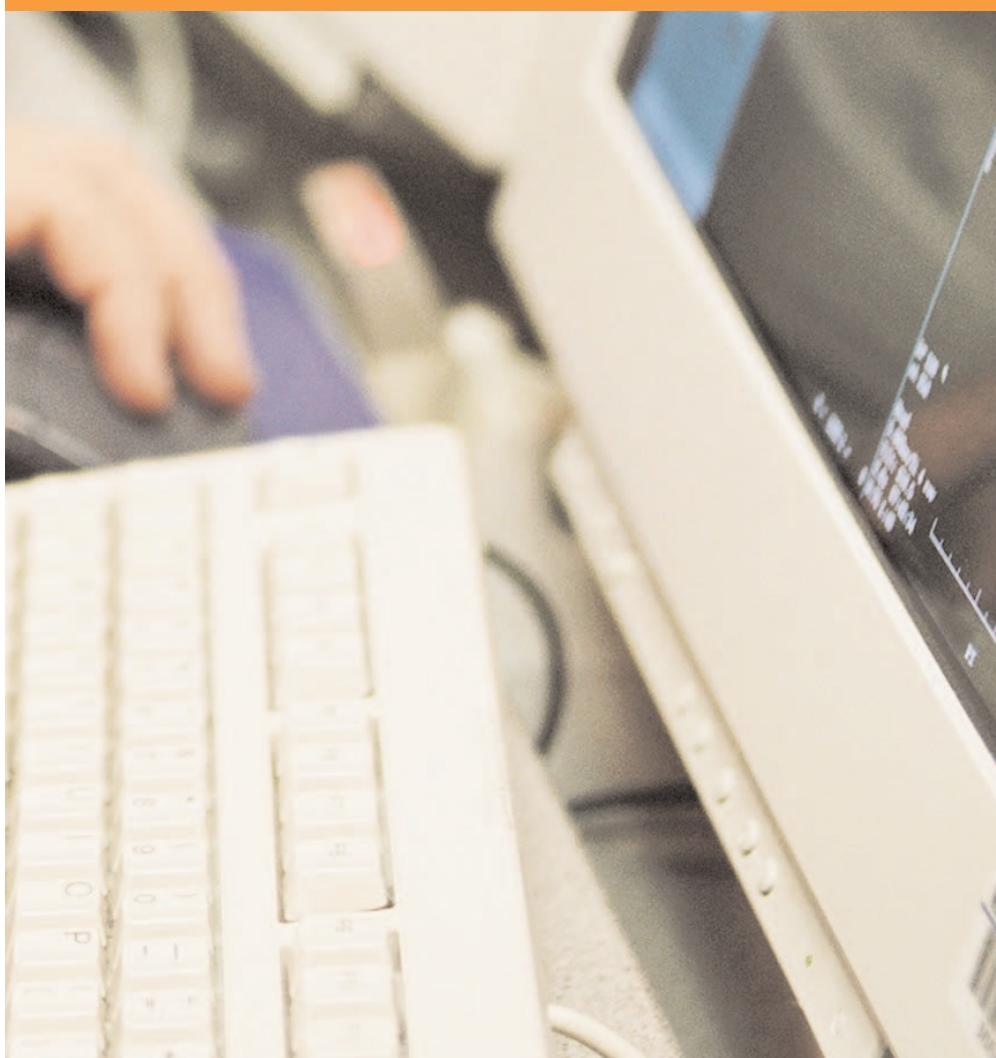
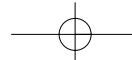
Indispensable au maintien de la qualité de notre système de santé au service de nos concitoyens, le déploiement massif et cohérent des technologies d'information nécessite une gouvernance rénovée et plus efficiente.



Yannick Motel
Délégué général LESISS

Comme animés par un réflexe pavlovien, la plupart des décideurs consultés de longue date au sujet d'une rénovation du pilotage institutionnel des TIC de santé ont recours à cette formule lapidaire : « Oh là mon ami, mais c'est très compliqué ! ». Ce désespérant credo s'est imposé au fil des ans, facilitant l'accélération régulière de l'immobilisme des projets dans la dernière décennie. Avec un bilan édifiant, pointé chaque année avec la régularité d'un métronome par les corps de contrôle de l'Etat, que chacun peut aujourd'hui mesurer. D'aucuns pourront alléguer qu'au final ces outils technologiques ne sont qu'affaire de quincaillerie informatique et électronique, leur état végétatif étant somme toute sans incidence sur notre système de santé. Ce serait faire peu de cas de la réalité des faits

et de l'importance de ces technologies, non comme une fin au service d'intérêts particuliers, mais comme un puissant levier d'amélioration de l'efficience du système de santé au bénéfice de la communauté nationale. La dernière étude en date sur le sujet vient d'ailleurs d'être publiée par une institution dont il n'est venu à personne l'idée de disconvenir de la pertinence de son analyse. Le Health Consumer Index, qui réalise le classement annuel des systèmes de santé européens vient en effet de rappeler, dans la publication de son dernier rapport en novembre, que le système de santé de la France était sur la première marche du podium européen en 2006. Deux ans plus tard, les auteurs de cette enquête constatent toutefois que notre pays a rétrogradé à la dixième place ! Dixième, devant l'Estonie



la sphère de la santé, une plus grande efficience de la gouvernance est désormais indispensable et urgente. En la matière, la bonne nouvelle c'est que les marges d'amélioration sont très importantes. Au passage, comment sont articulées aujourd'hui les différentes composantes de cette gouvernance ?

En tamisant à grosses mailles, le pilotage des technologies dans le domaine de la santé peut être comparé à un patchwork d'une trentaine d'administrations centrales, d'agences, de groupements d'intérêt public ou économique, et autres services concernés. Ceci pour l'échelon national, auquel il convient naturellement de superposer les déclinaisons régionales et locales d'une aussi remarquable variété. Le citoyen contribuable, dans l'attente d'une amélioration du système de santé ou à défaut d'une décélération de sa perte d'efficience, pourrait se féliciter de cette richesse institutionnelle. Concrètement et sans remettre en cause l'engagement et la compétence de ces différentes instances, force est pourtant de constater que l'absence de longue date d'un pilote clairement identifié et capable de canaliser les énergies a conduit à une dramatique entropie. La prise de conscience de l'ampleur du phénomène est heureusement en cours, d'abord formalisée dans un rapport sur la relance des systèmes d'information de santé remis à la ministre en avril dernier. Les recommandations proposées ont été depuis confirmées, entre autres, par l'inscription dans la loi de finances de la création d'un Agence dédiée aux systèmes d'information partagés (ASIP). Même s'il faudra sans doute un délai raisonnable pour que cette nouvelle instance devienne pleinement opérationnelle, elle place désormais la réponse au défi des technologies de santé sur une bien meilleure trajectoire. L'ASIP peut d'autant plus compter sur l'appui du représentant des industries spécialisées que ses futurs responsables, Michel Gagneux et

certes, mais pour combien de temps encore ? Cette enquête très fouillée met en outre en exergue les deux principales raisons de cette impressionnante rétrogradation. Comme l'analysent les rapporteurs, les restrictions liées au recours aux médecins spécialistes d'une part, et le défaut d'intégration du critère « e-health », autrement dit l'usage des nouvelles technologies dans la pratique de la santé d'autre part, pénalisent lourdement la France. En le reléguant ainsi dans les profondeurs du classement, cette étude européenne tord brutalement le cou au

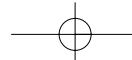
fantasme entretenu d'une excellence irrévocable du système de santé de notre pays. En outre, pointant l'étroite corrélation entre déploiement des TIC sectorielles et performance médicale (et corolairement médico-sociale), cette enquête met en lumière une évidence jusqu'à présent diffuse. Hors les technologies et sauf à accepter le principe d'une nouvelle dégradation, il n'y a donc point de salut.

Pour assurer une diffusion rapide et avisée des nouveaux outils de communication dans

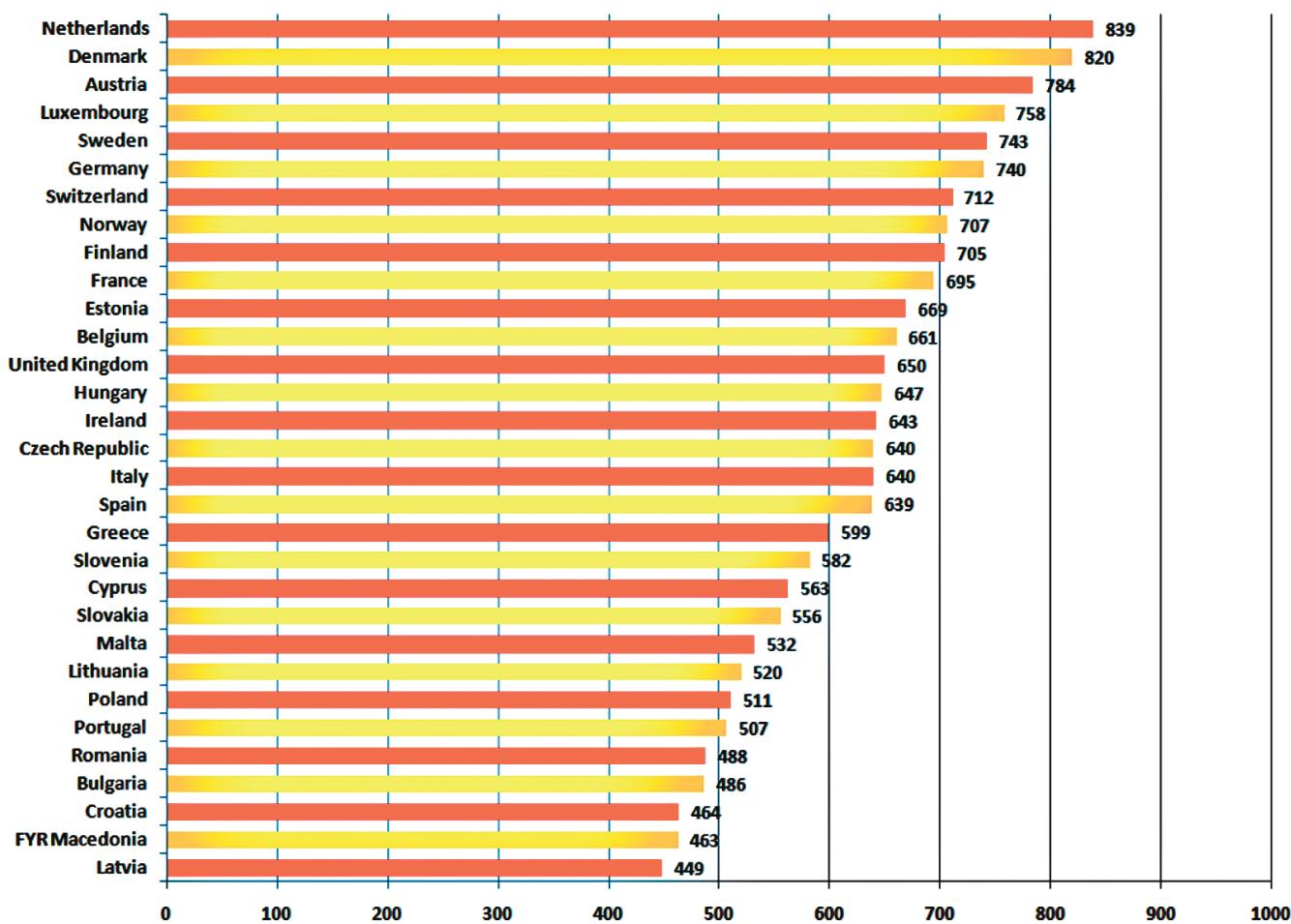


Si notre pays ne veut pas être confiné au rôle de lanterne rouge dans le concert européen des systèmes de santé, il lui faut très vite une gouvernance unifiée des technologies d'information, l'ASIP en sera l'une des charnières, au service du bien-être de nos concitoyens.

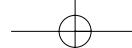


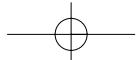


Total scores in Euro Health Consumer Index 2008



Jean-Yves Robin, semblent déterminés à rompre avec les habituels discours convenus. A ce sujet, une réunion dans le cadre de la Présidence européenne s'est tenue le 5 décembre dernier dans les locaux du Conseil de l'Ordre des médecins, sur le thème de l'interopérabilité médicale (www.conseil-national.medecin.fr). Avant même que cette Agence soit formellement constituée, ces deux personnalités ont en la circonstance déroulé une feuille de route pragmatique, ciselée d'un principe qui a très positivement résonné aux oreilles des instances ordinaires et de Lesiss, également en tribune : « concertation ». Cette concertation, de longue date à l'œuvre avec le GIP CPS, puis avec le GMSIH (dont une partie rejoindra l'Agence nationale pour l'amélioration de la performance, ANAP), l'est plus récemment avec le GIP DMP. Heureuse coïncidence, ce sont précisément ces trois structures qui, réunies, constitueront l'ASIP. Cette mutualisation des moyens, conforme à l'esprit de la RGPP, devra être garante de la cohérence nécessaire, notamment dans deux domaines structurants. D'abord s'agissant d'interopérabilité, avec un soutien à la mise en





Health Consumer Powerhouse

œuvre de normes, standards, référentiels et nomenclatures associé à un encouragement vers l'ensemble des acteurs concernés à participer aux travaux de la CNIS (Commission santé de l'Afnor), d'HL7 France, de Phast et d'IHE. Ensuite, l'ASIP pourra judicieusement formuler des recommandations afin d'imposer les bonnes pratiques tant aux prestataires qu'aux utilisateurs, bien sûr collégialement élaborées. Il faudra au passage que la jeune Agence, en étant prête à affronter quelques rancœurs, résiste aux pressions et affiche une détermination sans faille afin de couper le cordon ombilical des subventions publiques envers ceux des actuels projets non économiquement viables. Enfin, la nouvelle gouvernance des TIC de santé devra s'imposer dans le paysage d'un exécutif en effervescence, quelques autres ministères (défense, recherche, industrie) ayant récemment annoncé leurs propres initiatives. Initiatives, certes intéressantes mais qui devront s'exercer dans un contexte, non pas de concurrence entre ministères, mais au contraire de dynamique interministérielle.

Les Pays-Bas ont déployé un dossier médical électronique, l'Allemagne a mis en œuvre la télémédecine, l'Espagne et les pays scandinaves font preuve d'un dynamisme sans complexe dans le domaine des TIC de santé. Si notre pays ne veut pas être confiné au rôle de lanterne rouge des systèmes de santé dans le concert européen, il lui faut très vite une gouvernance unifiée des technologies d'information, l'ASIP en sera l'une des charnières, au service du bien-être de nos concitoyens. Cette exigence est d'autant plus prégnante que les entreprises qui exercent dans notre pays, qu'elles soient françaises ou filiales de multinationales, constituent un vivier de créativité et un gisement d'activité qu'il convient de faire fructifier !

Au final, est-ce bien si compliqué de mettre en œuvre une gouvernance des technologies de santé enfin à la hauteur des défis ? Ce ne sera à l'évidence pas facile ; mais s'il fallait se contenter d'objectifs simples, la France ne serait pas la cinquième puissance mondiale.

I have a dream ...

La France chute à la 10^{ème} place des systèmes de santé européens selon le classement EHCI

L'Euro Health Consumer Index 2008 vient de présenter son rapport d'étude comparative des systèmes de santé européens. Ce rapport annuel, publié le 13 novembre 2008, classe la France au 10ème rang européen par rapport aux systèmes de soins de trente et un pays. En 2006 et 2007, elle avait pourtant obtenu la place respective de 1^{ère} et de 3^{ème}.

Malgré de bons résultats d'ensemble, cette chute à la 10^{ème} place s'explique principalement par son retard en matière d'E-Santé. Il faut mentionner que ce dernier critère vient tout juste d'apparaître parmi les nouveaux indicateurs de cet indice, ce qui rend difficile la comparaison avec les années précédentes. En effet, trente quatre indicateurs ont été utilisés cette année alors qu'il n'y en avait que vingt huit en 2007.

Ce rapport met par ailleurs en exergue le fait que l'Europe, dans son ensemble, améliore sa qualité de soins. Le fait que la France ait une position déclinante ne signifie en aucun cas que son système de soins se détériore mais que, sur certains nouveaux critères, elle est moins avancée que la moyenne européenne, notamment sur l'E-Santé.

Les premiers du classement.

Les Pays-Bas sont le grand vainqueur de cette année. La deuxième position va au Danemark qui a adopté une stratégie de santé créative et qui est arrivé en tête du classement de l'Indice de Soins de Diabète en 2008. L'Autriche, qui était arrivée au premier rang de l'EHCI en 2007, obtient cette année la troisième place, suivie du Luxembourg et de la Suède.

www.healthpowerhouse.com

Health Consumer Powerhouse est une société suédoise privée qui analyse les soins de santé et qui fournit des informations. Elle a publié pour la quatrième année consécutive l'Euro Health Consumer Index qui a pour but de renforcer les services de soins des patients en passant par un classement des pays européens et des recommandations. Dans tous ces actes, HCP prend en compte les droits des patients.

Pour le HCP, augmenter la transparence des systèmes de soins bénéficie aux patients. Une meilleure visibilité des soins européens entraînera une mobilité plus efficace des patients à travers l'Europe. Le classement des services aux consommateurs/patients leur permettent de faire le meilleur choix parmi les forces et les faiblesses de chaque pays.